

SANTÉ RÉGIME MINIER

# La CGT reçue au ministère

Une délégation de la branche mines CGT a été reçue, mardi, par le directeur adjoint du cabinet de la ministre de la santé en charge du dossier du régime minier. La CGT a rappelé « la nécessité de mesures immédiates pour respecter et concrétiser les engagements pour assurer l'avenir du régime minier, des droits et acquis jusqu'au dernier vivant. »

La CGT exige que le moratoire « stoppe réellement les restructurations et fermetures, que les projets nouveaux pour le régime puissent être à nouveau déployés, que les évolutions se fassent sur la base de négociations préalables avec les fédérations, que soit débattue la mise en perspective d'une maison commune des droits et de l'offre en santé de la corporation, consolidant le régime et la CAN SSM, etc. »

M. Maquart a annoncé que l'abrogation de l'article 80 du décret était toujours à la signature du Premier ministre, que sa sortie et sa publication serait prévue vers fin mars intégrant également le report d'une année du transfert de la gestion de la politique vacance à l'Angdm.

M. Maquart annonce que cette publication serait accompagnée « de la mise en place d'une coordination nationale de concertation stratégique, avec les fédérations de mineurs et personnels, la CAN, l'ANGDM, des ARS, des parlementaires et l'État. Une personnalité pas concernée par le dispositif opérationnel serait chargée de présider et piloter la réflexion pour assurer le redémarrage du régime minier c'est-à-dire une sortie de moratoire. »